

**L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un mai, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents excusés : DUFAU Sandrine, SERRES Frédéric, DARZACQ Christophe, LOCHE Benoît, THIBAUT Céline, CONVERSET Félicie.

Le compte-rendu du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

**I - INFORMATIONS DIVERSES**

1. Communauté de communes Chalosse Tursan.

a. PLUi.

- Mr le Maire enverra le projet « finalisé » à l'ensemble du conseil municipal cette fin de semaine.
- La présentation de ce projet au Personnes Publiques Associées (PPA) et aux Personnes Publiques Consultées (PPC) aura lieu jeudi 30 mai.
- La 1<sup>ère</sup> réunion publique aura lieu à Geaune, le mercredi 5 juin à 19 h 00 salle Robert Ducamp.

b. Santé. Depuis la dernière réunion, le dossier a évolué : les 2 médecins cesseraient leur activité le 31 août. Mr le Maire a donc effectué de nombreuses démarches et une réunion importante est programmée le vendredi 31 mai avec :

- Le directeur de l'Agence Régionale de Santé,
- Mr ROMÉRO, de la Maison de Santé de Samadet,
- Mme la Présidente et Mr le Vice-Président en charge de la santé de la Communauté de Communes Chalosse Tursan,
- Madame la Directrice de XL Habitat et ses collaborateurs,
- Mr le Maire de Geaune.

L'objectif est double :

- Valider le projet de MSP au rez-de-chaussée de la résidence autonomie, en tant qu'annexe de celle de Samadet, à l'horizon fin 2025/2026.
- Imaginer les mesures à mettre en place en attendant cette échéance pour répondre aux besoins des patients du territoire, notamment les plus vulnérables (EHPAD, ...)

2. SIVU des écoles du Tursan

- Fête des écoles : vendredi 24 mai,
- Fête du collège : jeudi 27 juin,
- Le nouveau Conseil Inter Municipal des Jeunes a été installé le samedi 18 mai avec les anciens et nouveaux élus (« passage de témoin »), les parents, les maires des différentes communes du SIVU ainsi que les délégués. Très bon moment, à la fois solennel, éducatif et convivial.
- Séjour-camp d'été pour les ados : du 26 au 29 juillet au Puy du Fou.

3. Geaune, commune touristique. L'arrêté de renouvellement de la dénomination de commune touristique a été signé le 17 avril 2024 ; il est valable 5 ans.

4. Séminaire Petites Villes de Demain. A la demande de Gilles Couture absent excusé pour cette réunion, Gilles Lacoste, maire-adjoint, a représenté la Commune de Geaune à ce séminaire sur les Petites Villes de Demain, initié par Mme la Préfète des Landes.

Pour information, il y a 14 communes dans les Landes qui se sont lancées dans la démarche concernant la revitalisation de leur village.

Après une présentation rapide de Mme la Préfète, une architecte, Anna Chavepayre, est intervenue sur la réhabilitation de l'ancien.

Les dossiers présentés portaient sur de vieilles bâtisses rénovées. L'idée est, avec un coût inférieur au neuf, de rénover en créant de grands volumes, avec des espaces « multi fonctions » salle de travail, repos, coin repas, en utilisant la lumière extérieure avec de grandes ouvertures, intégrant un système d'économie d'énergie, méthode scandinave.

Une bonne idée de réhabilitation de l'ancien pour éviter « les dents creuses » dans nos centres bourgs, comme ce qui est initié dans notre commune.

Ensuite, nous avons assisté à une table ronde composée d'élus de communes lancées dans cette démarche, présentant différents projets de réhabilitation de bourg et notamment une intervention du Maire de Castillon la Bataille présentant les réalisations de sa ville dans le cadre des PVD.

## **II - FINANCES**

### **1. Crédit Relais.**

Afin de financer les travaux de construction du dojo dans l'attente du versement du FCTVA et des soldes des différentes subventions, Mr le Maire propose de contracter un prêt auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes dans les conditions suivantes :

Montant : 170 000 €

Durée : 24 mois

Nature du taux : fixe

Taux : 3,92 %

Périodicité : trimestrielle

Montant de l'échéance : 1 666 €

Frais de dossier : 250 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce prêt auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

### **2. FEC 2024**

Comme prévu dans le budget 2024, Mr le Maire propose d'affecter le FEC 2024 (3 900 € environ) aux travaux de restauration de la façade de la Mairie, comme d'ailleurs le FEC 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **3. Redevance spéciale SIETOM.**

Depuis cette année le Siétom taxe les producteurs d'ordures ménagères qui ne payaient pas de redevances (Entreprises, EHPAD, collèges, campings). Donc, pour le camping nous sommes soumis à cette taxe, pour cette année elle va correspondre à 26 semaines d'ouverture x 770 l (contenance d'un container) enlevé une fois par semaine et à 0,049 euros le litre, à laquelle il convient de déduire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères réglée pour le camping de 152 € en 2023.

La taxe s'élève donc à  $(26 \times 770 \times 0,049) - 152 = 980,98$  euros.

## **III - SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN**

Le 7 mars, le Comité Syndical du SEMT a modifié les statuts dudit syndicat.

Il nous est demandé notre avis sur cette révision. Si l'article

2, précisant que le siège du Syndicat est à Geaune, pourrait nous rassurer, l'article 10 « ressources du syndicat », est moins réjouissant.

En effet, il est précisé qu'une contribution spécifique serait demandée aux collectivités bénéficiaires pour certains investissements (eau potable ou assainissement collectif) avec la clé de répartition suivante :

- 20 % du montant total de l'investissement (études et travaux) à la charge du syndicat,
- 80 % (le reste) par les collectivités bénéficiaires diminué des subventions obtenues.

Avant tout débat, Mr Jean-Michel BAILLET quitte la séance.

Le conseil municipal trouve cette clé de répartition inéquitable et illogique puisque le syndicat compétent, maître d'ouvrage et bénéficiant par la suite des diverses taxes, redevances et contributions, aurait une participation moindre que les collectivités bénéficiaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à cette révision des statuts.

#### **IV - POINT ÉTUDES ET TRAVAUX**

1. Étude sur les besoins en types de logements : rendu par SOLIHA 40 mardi 4 juin à 10 h 00.
2. Étude sur les besoins en commerces, services, ... : premier rendu par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat vendredi 7 juin à 14 h 30.
3. Chemin de la Vigne.

Deuxième temps de résidence : 30, 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin.

Quelques éléments :

- Atelier participatif au collège avec professeurs et élèves,
- Dégustation devant le jardin médiéval jeudi 30 mai en soirée,
- Fête des voisins dans la rue de Village-Neuf vendredi 31 mai en soirée, (l'ACLET a été sollicitée pour accompagner ce moment),
- Journée Essenti'elles à la Halle'Ternative le 1<sup>er</sup> juin,
- ....

Mr le Maire demande aux conseillers municipaux de faire le maximum pour être présents, au moins ponctuellement, sur ce temps.

4. Dojo et centrale solaire. L'avancement des travaux a connu un petit contretemps avec la météo et la partie drainage extérieur du bâtiment à modifier. Le dernier planning établi aujourd'hui devrait permettre aux scolaires d'accéder à la piscine pour sa date d'ouverture aux écoles le 6 Juin et si autre contretemps l'accès pourra se faire pour les scolaires par l'entrée des locaux techniques. Pour ce qui concerne les panneaux solaires, les lignes électriques de liaison entre bâtiments (piscine, hall des sports, salle des fêtes) ont été posées en tranchées.

#### **V - PISCINE**

1. Acquisition.

Depuis que la gestion de la piscine est devenue municipale en 2018, Mr le Maire a demandé à la Communauté de Communes Chalosse Tursan, à plusieurs reprises, de régulariser la situation afin que la commune devienne propriétaire de ce bien.

Lors de la dernière réunion le 9 avril 2024, le conseil communautaire, à l'unanimité, a accepté de céder la parcelle foncière de la piscine et l'équipement inhérent à la commune de Geaune pour l'euro symbolique.

Mr le Maire soumet cette proposition au conseil municipal qui, à l'unanimité, l'accepte.

## 2. Fonctionnement

L'ouverture de la piscine en 2023 est fixée :

- Pour les scolaires du 6 juin au 5 juillet et du 3 au 13 septembre,
- Pour le public du 6 juillet au 31 août.

Pour cela, cette décision nécessite diverses délibérations qui sont toutes adoptées à l'unanimité :

- Adoption du règlement intérieur et du POSS,
- Signature d'un contrat avec l'association PROSPORT NATATION de mise à disposition d'une personne chargée de la surveillance de la baignade durant la période d'ouverture au public,
- Signature d'un contrat de location d'un meublé avec Mr Claude LEJEUNE, pour le logement de la personne chargée de la surveillance de la baignade en juillet et août,
- Convention de mise à disposition des installations de la piscine avec le surveillant de baignade mis à disposition par PROSPORT NATATION afin de lui permettre de donner des cours de natation et d'aquagym en dehors des heures d'ouverture au public,
- Convention avec l'Education Nationale pour l'accueil des scolaires (écoliers et collégiens) et projet de structure,
- Convention pour la mise à disposition d'un distributeur de boissons et denrées.

## **VI - ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

Les tableaux des permanences et des tables de dépouillement sont établis ; ils seront transmis aux conseillers concernés.

## **VII - MANIFESTATIONS PASSÉES ET À VENIR**

1. 1<sup>er</sup> mai. Vide-greniers organisé par l'ACLET. Malgré le mauvais temps, les exposants et organisateurs étaient satisfaits.
2. 2 mai : La Passem. Là encore, la pluie : les enfants ont dû se replier pour les danses au hall des sports. Le casse-croûte gascon sous les couverts a eu son succès.
3. 8 mai : commémoration. Malgré les nombreux jours fériés, très belle cérémonie rehaussée par la présence de nombreux militaires de l'Escadron Tursan et avec la participation, toujours aussi importante, des élèves et de leurs professeurs. Moment très émouvant devant la stèle d'André CAZENAVE en écoutant le Chant des Partisans interprété par les enfants.
4. Lien Armée/Nation. Le lundi matin, 3 juin, les militaires de l'Escadron Tursan ayant échangé des lettres avec les élèves de l'école des Arènes, souhaiteraient les rencontrer et passer un moment ensemble. Voir avec les enseignantes pour la formule retenue et l'organisation.
5. Fête de Geaune : 28, 29 et 30 juin. Mr le Maire propose de mettre à l'honneur cette année, le club de l'Élan Tursan Basket pour cette saison exceptionnelle : demi-finaliste de la Coupe des Landes et Champion Nouvelle Aquitaine de Prénationale avec remontée en Nationale 3. Ce moment, auquel sera convié également tout notre tissu associatif, se

déroulerait samedi 29, en début de soirée. Le conseil municipal approuve la proposition.

6. Forum et inauguration du dojo : 7 septembre. Première réunion de préparation en juin.

#### **VIII - DIVERS**

1. Cyber attaque. Un mis en cause a été identifié, donc la procédure suit son cours.
2. Plan vigipirate. Au vu des diverses menaces sur le territoire national, amplifiées par l'organisation des Jeux Olympiques de Paris, l'État a transmis une circulaire présentant la posture Vigipirate « été-automne 2024 » qui doit s'appliquer à compter du 7 mai et jusqu'à nouvel ordre. Elle met l'accent sur la sécurité :
  - Des sites en lien avec les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 et le relais de la flamme,
  - Des lieux de rassemblements culturels, festifs et des lieux de culte,
  - Des transports et des bâtiments publics, et, notamment, des établissements scolaires.

Il nous est demandé d'être particulièrement vigilants et de prendre toutes les mesures nécessaires.

La séance est levée à 20 h 30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine      Excusée

SERRES Frédéric      Excusé

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe      Excusé

LOCHE Benoît      Excusé

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline      Excusée

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie      Excusée